

## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 2021-0213-01 relatif à l'entretien des installations septiques (Système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Lacolle;**
- **Règlement 2023-0233 relatif aux frais et tarif des services municipaux;**

Les règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité au <https://lacolle.com/> ainsi qu'au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle au cours des heures normales d'ouverture.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lacolle, en ce dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.



Silvio Gaudio  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00, le dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre



Silvio Gaudio  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général